

---

## COMPTE RENDU – CAP du 7 juin 2016

### Des Techniciens Supérieurs de l'Économie et de l'Industrie

#### Participants :

Pour l'administration : M. Jean-Pierre BAILET (Président de la CAP), M. Daniel LALANNE (chef du BPCT-DGE), M. Emmanuel ROUSSEL (mission MS4P-SG-DGE), Mme Isabelle LE CRONC (MEDDE-DGPR), M. Steve MOHAMED (MEDDE-DRH), M. Patrick TERRIER (MEDDE-DRH), M. Jérôme CAMUS (MEDDE-DRH), Mme Cécile LERAY (MEDDE-DRH),

#### Pour le personnel :

Solidaires I.D.D : Thierry GODINEAU représentant titulaire, Alain XIMENES représentant suppléant et Pascal MARIE convoqué comme expert.

Pour l'entente FO : 5 représentants

Pour l'alliance CFDT /CGT : 3 représentants

Le président, Monsieur J.P BAILET ouvre la CAP à 9h40 après vérification du quorum.

---

Ensuite, les représentants du personnel font chacun lecture d'une déclaration liminaire. Celle de Solidaires I.D.D est jointe en annexe de ce compte-rendu.

Les points suivants ont été évoqués :

- baisse des effectifs de l'ordre de 20%,
- problème de manque de candidats au concours externe de TSPEI,
- réduction du nombre de promotions à TSPEI d'année en année,
- volonté de maintenir une gestion à 2 niveaux de fonction,
- le RIFSEEP,
- baisse des rémunérations du fait du passage au NES (primes),
- examen pro d'IIM, prise en compte de l'expérience des candidats dans les propositions d'affection,
- nombre de circulaires de mobilités,
- dialogue social à la DGE (absence de CTS).

**En réponse aux déclarations liminaires le président précise les points suivants :**

**Effectifs** : pour les effectifs du corps, l'évolution à la baisse est la conséquence des contraintes budgétaires mais aussi du fait que l'on ne fait pas le plein aux concours externes.

Il y a effectivement une forte déperdition entre les inscrits aux concours et les candidats qui se présentent. La DGE réfléchit à des moyens de communication pour essayer d'améliorer cette situation. La piste des écoles, type IUT, est évoquée.

**Ratio pro/pro** : Pour le ratio pro/pro, la tendance budgétaire est globalement à la baisse mais la DGE réussit malgré tout à maintenir les taux, ce qui est déjà bien.

**Examen pro** : La récente modification de l'examen professionnel devrait permettre d'améliorer les chances de réussite des collègues en MAD. La signature de l'arrêté est attendue sous 15 jours faute de quoi ces nouvelles dispositions ne pourront pas être prises en compte pour le prochain examen.

La DGE réfléchit également à la possibilité de rééquilibrer le pourcentage de postes offerts au tableau d'avancement par rapport à l'examen professionnel. Ce pourcentage pourrait passer de 25% à 30%.

**Niveaux de fonction** : Pour le maintien d'une « vraie » gestion de corps à 2 niveaux de fonctions, le président confirme la volonté de la DGE de rester sur cette ligne. Elle a d'ailleurs mis en place une procédure de vérification des fiches de postes proposées en second niveau. Il lui arrive parfois de demander des modifications, voire de refuser la proposition.

**Rémunération** : S'agissant de la perte de rémunérations (primes) le président déclare ne pas être d'accord avec les propos tenus.

**RIFSEEP** : Pour le RIFSEEP le président déclare ne pas pouvoir répondre, la décision n'est pas encore prise. Des réunions interministérielles ont actuellement lieu, elles sont, aux dires du président, « âpres ». Dans l'hypothèse où le dispositif était confirmé pour les corps techniques de la DGE, il faudra l'appliquer. C'est pourquoi la DGE réfléchit déjà à un dispositif.

**Examen pro IIM** : Pour la prise en compte de l'ancienneté des lauréats à l'examen professionnel d'IIM, la DGE veille à ce que les gisements d'emplois soient bien répartis.

Pour le sujet de la priorité à l'interne sur des postes, la DGE recherche le meilleur équilibre possible et souhaite le maintien des passerelles.

**REATE** : Pour la Réate la DGE a diffusé un 3 pages pour expliquer comment résoudre les difficultés dans le réseau DIRECCTE ce qui ne dispense pas d'appliquer la note commune de la DGAFP. A ce stade il n'y a pas de cas difficile, pas de remontées de terrain alarmantes.

**Cycles de mobilités** : Pour la réduction du nombre de cycles de mobilités (2 au lieu de 3 actuellement) la DGE suit de près cette affaire, mais ne peut pas se prononcer pour l'instant sur le sujet. Si le MEEM passe à 2 cycles la DGE suivra.

Le représentant du MEEM revient sur le nombre de cycles de mobilités pour dire que la décision n'est encore prise même si les services sont convaincus qu'il faut le faire. Dans cette hypothèse la disposition ne pourrait pas être effective avant les CAP de fin 2017.

**Dialogue social** : le président rappelle que la DGE n'est pas sans rien faire, des réunions informelles existent, la création d'une instance officielle (comité technique spécial) est à l'étude. Il y aura une réunion sur les règles de gestion des IIM à la rentrée.

**Évolution de carrière :** Pour évoquer le vivier des TSCEI pressentis pour passer IIM, la CAP compétente est celle des IIM. En revanche la DGE veut bien parler des parcours particuliers via notamment la MS4P.

**A l'issue le président propose d'aborder l'ordre du jour suivant :**

**Formation plénière :**

- Approbation du procès-verbal de la séance plénière des TSEI du 25 février 2016

- Mouvements:

**Mutations de 2<sup>e</sup> niveau : circulaire SUMATRA et candidatures MOBILITE**

- Mutation circulaire SUMATRA TSCEI n° 20 du 30 mars 2016 :

Nom - Prénom	Service d'accueil	Poste
PLOYART Jacques	DIRECCTE ACAL à Châlons en Champagne	310436
HENCELLE Alain	DIRECCTE NPDC/ Picardie à Amiens	310440

- Mutations de 2<sup>e</sup> niveau via MOBILITE :

Nom - Prénom	Service d'accueil	Poste
ALBRECHT Michael	DREAL ACAL à Metz	186295
GIULIANI-MULLER Sophie	DREAL ACAL à Metz	186298
FREMAUX Patrick	DREAL Aquitaine/ DREAL 33 SPR à Bordeaux	185380
THIBERT Eric	DREAL Bourgogne/ DREAL 21 ST à Dijon	188156
PRUNIER Sébastien	DREAL Bretagne/ DREAL 35 IST à Rennes	186833
BILLARDEY Frederic	DREAL Bretagne/ DREAL 35 UT 22 à Plérin	186977
COSQUER Emmanuel	DREAL Bretagne/ DREAL 35 UT 29 à Quimper	187179
ANDRO Laurent	DREAL Bretagne/ DREAL 35 UT 56 à Lorient	186987
BELBER Pascal	DREAL Centre/ DREAL 45 UT 28 à Chartres	184868
COLLIGNON Vanessa	DREAL Centre/ DREAL 45 UT 41 à Blois	185396
HINAJE Leila	DGPR/SRT/SDRA/BRTICP à La Défense	189359
LETAIEF Iman	DRIEE/DRIEE UT 75 à Paris	184245
GODAN Pauline	DREAL HAUTE NORMANDIE/DREAL 76 UT LH 76 au Havre	186029
BLOTHIAUX Vincent	DREAL PAYS DE LOIRE/DREAL 44 SRNT à La Roche sur Yon	184934
RABUSSEAU Olivier	DREAL PAYS DE LOIRE/DREAL 44 STRV à Nantes	184936
SCOURZIC Philippe	DREAL PACA/ DREAL 13 UT 06 à Nice	184354
VALADE Patrice	DEAL REUNION/ DEAL 974 PR/SPREI à Saint Denis	189346

## Mutations de 1<sup>er</sup> niveau : circulaire SUMATRA et candidatures MOBILITE

• Mutations circulaire SUMATRA TSEICN / TSPEI n° 21 du 30 mars 2016 : Pas de mouvement enregistré sur cette circulaire (12 postes). Solidaires I.D.D. intervient pour dire que la situation est désolante et préoccupante.

- Mutations de 1<sup>er</sup> niveau via MOBILITE :

Nom - Prénom	Service d'accueil	Poste
DUCATEL Mathilde	DREAL ACAL à Châlons en Champagne	185766
BOUXIN Guillaume	DREAL ACAL à Chalons en Champagne - Muté sous réserve de mutation de son prédécesseur	187127
BILE Audrey	DREAL Aquitaine/ DREAL 33 UT 47 à Agen	186750
DURAND Jean- Jacques	DDT / DDT 69 SST à Lyon - Muté sous réserve de mutation de son prédécesseur	184264
COULON Arnaud	VNF DTCC/DTCC DOO à Chalon sur Saône, sous réserve que le titulaire du poste soit muté, à défaut prend le poste 186328	188302 ou 186328
DEFFOUN Gérard	DREAL Pays de Loire/ DREAL 44 STRV au Mans	184937
LEFEBVRE Florence	DREAL Basse-Normandie/ DREAL 14 UT 14 à Caen	186619
CIGNETTI Pierre	DREAL PACA / DREAL 13 SPR à Marseille	186996

Pour certains agents qui ne sont pas cités dans cette liste, la décision de mobilité est conditionnée à un arbitrage inter corps en post CAP.

**Repositionnements suite à la REATE** : Rappel du président : concernant la REATE, les repositionnements sans modification substantielle passent en CAP pour information. En revanche, pour les cas de modifications substantielles, un débat sera engagé dans une prochaine CAP.

**Positions au 1<sup>er</sup> juin 2016:** Recrutement - Disponibilité - Détachement - Retraites - Congé parental - MAD :

- renouvellement disponibilité = 1
- congé parental = 1
- MAD = 110 agents,
- détachement = 1 entrant
- retraite = 5
- réintégration = 1

A noter le décès de 2 collègues.

**Évaluation 2015** : répartition des réductions et des majorations d'ancienneté.

**État des effectifs au 1<sup>er</sup> juin 2016** (hors position de détachement, disponibilité, hors-cadre, congé parental) :

	TSEICN	TSPEI	TSCEI	Total	Différence N-1
Nombre	155	319	324	798	-31
%	19,42	39,98	40,6	100,00 %	

### 1<sup>ère</sup> Formation restreinte (TSEICN)

- Approbation du procès-verbal de la 1<sup>ère</sup> formation restreinte des TSEICN du 25 février 2016
- Tableau d'avancement au grade de TSPEI

5 promotions sont possibles pour cette année.

Pour le président, le respect des quotas entre bassins d'emplois, métrologie, MEEM et MAD est nécessaire, la proposition en tient compte.

Il est relevé que toutes les régions ne proposent pas de candidat, pourquoi ?

Les CTT sont pris en compte dans les quotas DIRECCTE car mis en disposition (MAD).

Solidaires I.D.D. demande des informations le plus en amont possible (liste des premiers de chaque région par service), pour faciliter le travail d'analyse.

Le président propose d'évoquer le tableau d'avancement en pré CAP.

Pour 2016, le tableau d'avancement au 2<sup>e</sup> grade de TSEI est le suivant :

Nom - Prénom	affectation
BOREL Philippe	DRIEE IDF
KENNEL Rémy	DREAL ACAL
LLORED Jean Baptiste	DIRECCTE PACA
PROBERT Olivier	DIRECCTE Pays de Loire (MAD)
VAUCHE Patrick	DIRECCTE ACAL (MAD)

- Recours TSEICN - exercice 2014 :  
1 agent a déposé un recours, ce dernier est arrivé hors délai, il ne peut donc être traité.

### 2<sup>e</sup> Formation restreinte (TSPEI)

- Approbation du procès-verbal de la 2<sup>e</sup> formation restreinte des TSPEI du 25 février 2016.
- Tableau d'avancement au grade de TSCEI 2015 : état des lieux des affectations.

Nom - Prénom	affectation	Type de promotion
HENCELLE Alain	DIRECCTE NPDC/Picardie à Amiens	TA

JUNG Sébastien	DREAL ACAL à Colmar	Exam Pro
ALBRECHT Michael	DREAL ACAL à Metz	Exam Pro
GIULIANI-MULLER Sophie	DREAL ACAL à Metz	Exam Pro
FREMAUX Patrick	DREAL Aquitaine/DREAL 33 SPR à Bordeaux	Exam Pro
BORIES Frederic	DREAL AURA à Clermont-Ferrand Ferrand	TA
PRUNIER Sébastien	DREAL Bretagne/ DREAL 35 IST à Rennes	Exam Pro
BILLARDEY Frederic	DREAL Bretagne/ DREAL 35 UT 22 à Plérin	Exam Pro
COSQUER Emmanuel	DREAL Bretagne/ DREAL 35 UT 29 à Quimper	Exam Pro
ANDRO Laurent	DREAL Bretagne/ DREAL 35 UT 56 à Lorient	Exam Pro
COLLIGNON Vanessa	DREAL Centre/ DREAL 45 UT 41 à Blois	Exam Pro
HINAJE Leila	DGPR/SRT/SDRA/BRTICP à La Défense	Exam Pro
LETAIEF Iman	DRIEE/DRIEE UT 75 à Paris	Exam Pro
GODAN Pauline	DREAL HAUTE NORMANDIE/DREAL 76 UT LH 76 au Havre	Exam Pro
BLOTHIAUX Vincent	DREAL PAYS DE LOIRE/DREAL 44 SRNT à La Roche sur Yon	Exam Pro
RABUSSEAU Olivier	DREAL PAYS DE LOIRE/DREAL 44 STRV à Nantes	Exam Pro
VALADE Patrice	DEAL REUNION/DEAL 974 PR/SPREI à Saint Denis	Exam Pro

Pour certains agents, une vérification complémentaire va être effectuée en post CAP sur la réalité du niveau du poste.

- Recours TSPEI - exercice 2014 :  
2 agents ont déposé un recours. Ils ont obtenu satisfaction.

### **3<sup>e</sup> Formation restreinte (TSCEI)**

- Approbation du procès-verbal de la 3<sup>e</sup> formation restreinte des TSCEI du 25 février 2016.

Recours d'un TSCDD qui souhaite intégrer le corps des TSCEI. Un avis défavorable a été émis par la DGE, en concertation avec le MEEM.

La CAP a été informée et cette position a été validée.

#### **Annexe :**

Déclaration liminaire de Solidaires I.D.D.

**Les représentants de Solidaires I.D.D. restent à votre disposition pour tous compléments d'information ou toutes précisions, n'hésitez pas à les contacter.**

M. Thierry GODINEAU (02.72.74.78.01) - [thierry.godineau@developpement-durable.gouv.fr](mailto:thierry.godineau@developpement-durable.gouv.fr)

M. Alain XIMENES (04.77.43.53.68) - [alain.ximenes@developpement-durable.gouv.fr](mailto:alain.ximenes@developpement-durable.gouv.fr)

M. Pascal MARIE (03.29.76.78.42) - [pascal.marie@direccte.gouv.fr](mailto:pascal.marie@direccte.gouv.fr)

**Pour rappel, les avis émis par la CAP ne sont que consultatifs. Les décisions ne seront officielles qu'après publication par l'Administration.**